PLAN LOCAL d'URBANISME

Metzeral

3.a. Plan de zonage
Partie naturelle
Echelle 1/10000

P.L.U. approuvé par délibération du Conseil Municipal du 05 novembre 2014

Le Maire

DAUHR

2014

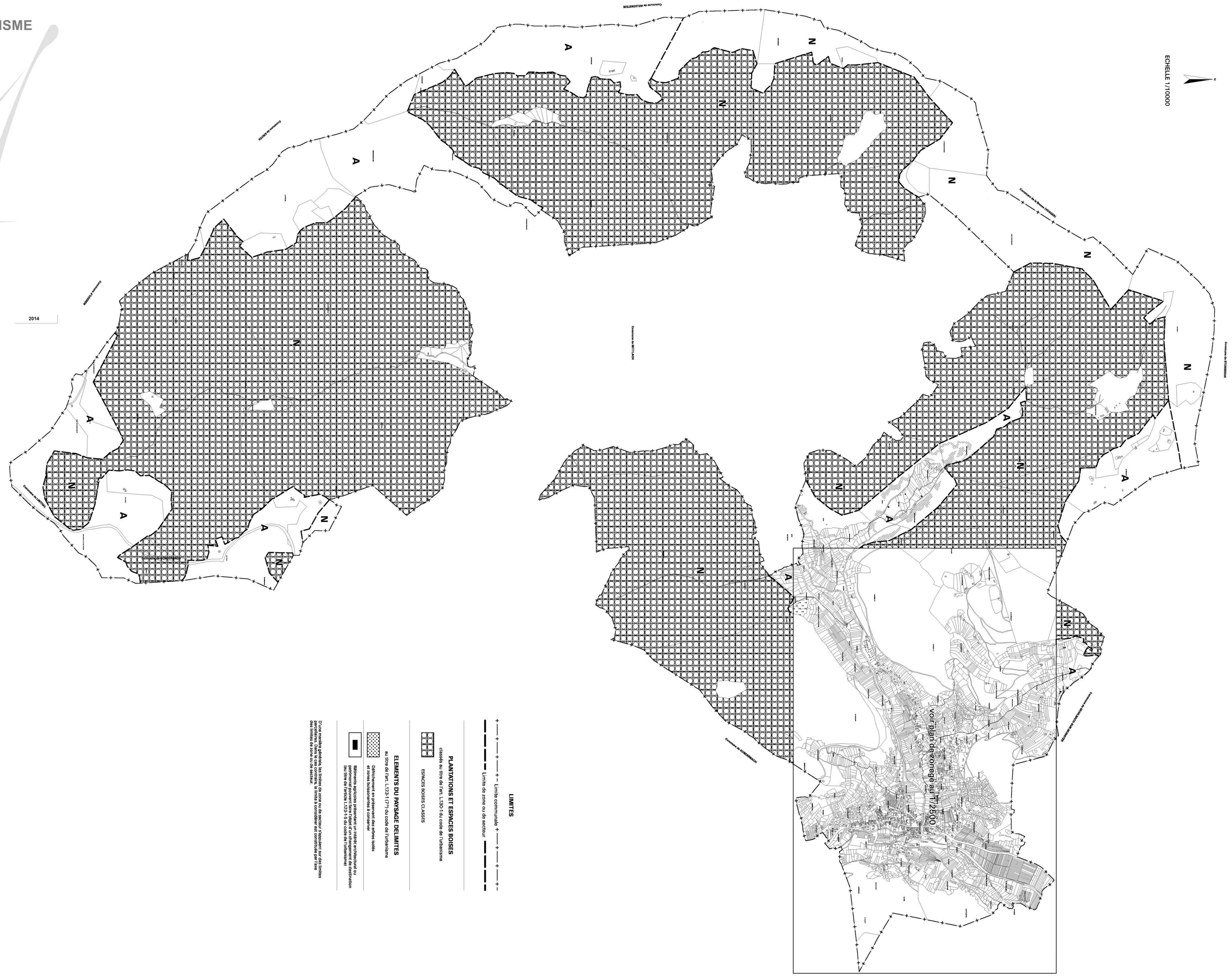

LIMITES

Limite communale

Limite de zone ou de secteur

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

classés au titre de l'art. L130-1 du code de l'urbanisme

ESPACES BOISES CLASSES

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

au titre de l'art. L123-1 (7°) du code de l'urbanisme

Défrichement en préservant des arbres isolés et zones buissonnantes à conserver

Bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination (au titre de l'article L123-1-5 du code de l'urbanisme)

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.